

République Française

## Séance du 20 Septembre 2018

Le Jeudi 20 Septembre 2018 à 18 heures 30

# Nombre de Membres En exercice Présents Présents et représentés 27 20 26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation 14/09/2018

Date d'affichage 26/09/2018

### Présents:

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René - COUSTON Rémy – COSTE Josiane – COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – SAGUN Catherine - HERMANN Catherine – POMMEL Martine - RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

#### Absent:

Mme BENZENGAT Joannie.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 1.1.1. Appels d'offres

OBJET:

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE GAZ ET D'ELECTRICITE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas MAHU, conseiller délégué aux économies d'énergie.

La fourniture du gaz et de l'électricité est désormais ouverte à la concurrence, afin de respecter la règlementation, les collectivités doivent se conformer aux dispositions générales du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Afin de bénéficier de conditions de garantie et de tarifs préférentiels, plusieurs communes, syndicats intercommunaux, CCAS et la communauté d'agglomération du Grand Avignon envisagent de mutualiser leurs moyens quant au choix du ou des prestataire(s).

Dans le but de limiter les démarches administratives, et de faciliter la coordination des achats, il est nécessaire de passer une convention pour la constitution d'un groupement de commandes.

Le coordonnateur du groupement sera Monsieur Jean-Marc ROUBAUD, président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon.

Pour des raisons de réactivité, il est proposé que la commission d'appel d'offre soit celle du coordonnateur.

La commune de Saint Saturnin-lès-Avignon adhèrerait au groupement pour :

☑ La fourniture d'électricité

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 13 septembre 2018,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la constitution du groupement de commande pour les contrats susvisés ;

DESIGNER le Président du Grand Avignon, coordonnateur du groupement de commandes ;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et les contrats à venir ;

DECIDER que la commission d'appel d'offre sera celle du coordonnateur.

### **RÉSULTAT DU VOTE**

N. W. W.	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
N N N	26	1	





République Française

### Séance du 20 Septembre 2018

Le Jeudi 20 Septembre 2018 à 18 heures 30

# Nombre de Membres En exercice Présents Présents et représentés 27 20 26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

### Date de la convocation 14/09/2018

Date d'affichage 26/09/2018

### Présents:

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – SAGUN Catherine - HERMANN Catherine – POMMEL Martine - RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Absent:

Mme BENZENGAT Joannie.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.1.6. Autres actes

OBJET:

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE, MAINTIEN DU PARITARISME NUMERIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR: Monsieur Jean FAVIER-Maire.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 80 agents ;

CONSIDERANT la consultation des organisations syndicales intervenue le 11 septembre 2018 ;

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 13 septembre 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER à trois le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

DECIDER le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

DECIDER le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la commune en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

### **RÉSULTAT DU VOTE**

<i>~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~</i>		ana an
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
10011		/LEGIZITION C
26		1
20		i i
THE HOLD HOLD HOLD HOLD HOLD HOLD HOLD HOLD	OKSKAK MENENENEN SIEREN S	NEKKHILIKANIKA KALACIEN PENGHERAKAN KALACIEN





République Française

## Séance du 20 Septembre 2018

Le Jeudi 20 Septembre 2018 à 18 heures 30

# Nombre de Membres En exercice Présents Présents et représentés 27 20 26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation 14/09/2018

Date d'affichage 26/09/2018

### <u> Présents :</u>

FAVIER Jean - MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René - COUSTON Rémy - COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone - HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine - HERMANN Catherine - POMMEL Martine - RABERT Christophe - FILLIERE Thierry - MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre - CARO Jean-Claude - JOUGLA Frédéric.

### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René.

M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge.

M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à Mme COSTE Josiane. Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.

M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.

M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Absent:

Mme BENZENGAT Joannie.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.1.6. Autres actes

OBJET:

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT), MAINTIEN DU PARITARISME NUMERIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR: Monsieur Jean FAVIER-Maire.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1.

VU le décret 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale;

CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 80 agents et justifie la création d'un CHSCT;

CONSIDERANT la consultation des organisations syndicales intervenue le 11 septembre 2018;

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 13 septembre 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir

FIXER à trois le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

DECIDER le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la commune égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.

DECIDER le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la commune en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

### **RÉSULTAT DU VOTE**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26		





République Française

## Séance du 20 Septembre 2018

Le	Jeudi	20	Septembre	2018
	à	18	heures 30	

Nomb	re de Me	embres
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

### Date de la convocation 14/09/2018

Date d'affichage 26/09/2018

### <u>Présents:</u>

FAVIER Jean - MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René - COUSTON Rémy - COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone - HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine - HERMANN Catherine - POMMEL Martine - RABERT Christophe - FILLIERE Thierry - MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre - CARO Jean-Claude - JOUGLA Frédéric.

### Procurations:

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Absent:

Mme BENZENGAT Joannie.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.1.1. Créations et transformations d'emplois

OBJET: RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

RAPPORTEUR: Monsieur Jean FAVIER-Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à un départ à la retraite et à un changement de service, il est nécessaire de créer les postes suivants pour le assurer le bon fonctionnement de l'école maternelle :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emplois créés			
ATSEM principal de 2ème classe	90 %	1	С
ATSEM principal de 2ème classe	80 %	1	С

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 13 septembre 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la modification du tableau des effectifs à compter du 27 septembre 2018.

### **RÉSULTAT DU VOTE**

***************************************	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	26		





République Française

## Séance du 20 Septembre 2018

Le Jeudi 20 Septembre 2018 à 18 heures 30

# Nombre de Membres En exercice Présents et représentés 27 20 26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation 14/09/2018

Date d'affichage 26/09/2018

### Présents:

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – SAGUN Catherine - HERMANN Catherine – POMMEL Martine - RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

#### Absent :

Mme BENZENGAT Joannie.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.2.1. Créations et transformations d'emplois contractuels
DELIBERATION N° 2018-09-72

OBJET: RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

RAPPORTEUR: Monsieur Jean FAVIER, le Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ces agents seront nommés à titre précaire et révocable.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents non titulaires.

Pour assurer le bon fonctionnement des services de l'école maternelle dans l'attente du recrutement de titulaires, permettre des remplacements en cas de besoin aux services entretien et technique, et maintenir la continuité des services de police, il s'avère nécessaire de créer les postes suivants :

	Nombre	Catégorie
Vacance temporaire d'emploi		
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	C
Accroissement temporaire d'activité		
Agent de surveillance de la voie publique (ASVP)	1	C
Adjoint technique	4	C

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 13 septembre 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

### Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la modification du tableau des effectifs à compter du 27 septembre 2018.

### RESULTAT DU VOTE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	PRANTA D. C D D D D R R R B B B B B B B B B B B B B	ganarang anang anang anang
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	/





République Française

## Séance du 20 Septembre 2018

Le Jeudi	20	Septen	nbre	2018
à	18 h	neures	30	

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	
27	20	26	

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation 14/09/2018

Date d'affichage 26/09/2018

### Présents:

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René — COUSTON Rémy – COSTE Josiane – COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – SAGUN Catherine - HERMANN Catherine – POMMEL Martine - RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

#### Absent:

Mme BENZENGAT Joannie.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.1.6. Autres actes

OBJET: RH – CONVENTION CADRE ASSISTANCE ET CONSEIL EN

ORGANISATION, RESSOURCES HUMAINES ET STATUTAIRES A PASSER AVEC LE CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

RAPPORTEUR: Monsieur Jean FAVIER, le Maire.

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse propose une assistance et un conseil en organisation, ressources humaines et statutaires qui s'inscrivent dans la démarche de conduite de changement que les collectivités doivent mener pour faire face aux différentes transformations du cadre institutionnel et politique.

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales de recours et d'utilisation de ces prestations optionnelles. Elle renvoie aux conditions tarifaires propres à chaque type de prestation.

CONSIDERANT l'intérêt de bénéficier de l'expertise du Centre de Gestion pour certaines missions,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

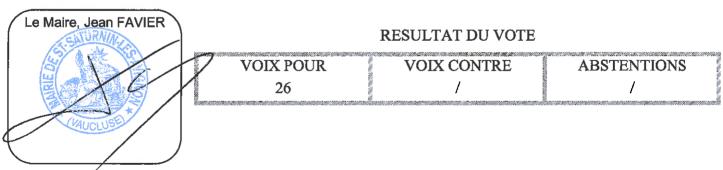
APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 13 septembre 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la convention ci-annexée à passer avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.





République Française

## Séance du 20 Septembre 2018

Le Jeudi	20	Septembre	2018
à	18	heures 30	

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER. Maire de

Nomb	Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés	
27	20	26	

Date de la convocation 14/09/2018

Date d'affichage 26/09/2018

Saint-Saturnin-lès-Avignon,

### Présents:

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – SAGUN Catherine - HERMANN Catherine – POMMEL Martine - RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

#### Absent :

Mme BENZENGAT Joannie.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 2.1.2. PLU

OBJET: SERVITUDE DE MIXITE SOCIALE N°16 – RENONCIATION A ACQUERIR

RAPPORTEUR : René TRUCCO, adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux.

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par le conseil municipal par délibération du 9 mars 2017,

Des servitudes de mixité sociale au titre de l'article L151-41-4° du Code de l'urbanisme ont été instituées dans le cadre du PLU pour rattraper le retard en matière de création de logements sociaux,

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section AN n°146, située route de Pernes à Saint Saturnin-lès-Avignon, faisant l'objet de la servitude de mixité sociale n°16 figurant au PLU, a mis en demeure la commune d'acheter son bien immobilier.

CONSIDERANT que la valeur vénale de l'immeuble avait été estimée à 410 000 € en octobre 2014,

CONSIDERANT que le coût et la taille de la parcelle de terrain n'ont pas permis à un bailleur social d'équilibrer financièrement une opération,

CONSIDERANT que la parcelle est également concernée par une servitude de mixité sociale au titre de l'article L 151-15 du code de l'urbanisme pour chaque opération immobilière de plus de 250 m² de surface de plancher,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 13 septembre 2018,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

RENONCER à acquérir le foncier lié à la servitude de mixité sociale n°16 du PLU instituée sur la parcelle cadastrée AN n°146, située route de Pernes à Saint Saturnin-lès-Avignon.

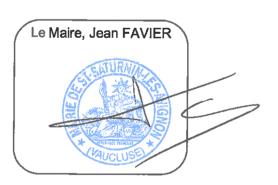
PRENDRE acte que la renonciation à acquérir emporte suppression de la servitude de mixité sociale n°16 (SMS 16) instaurée sur la parcelle en question.

DECIDER en conséquence la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme lors d'une prochaine évolution.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et tous les actes se rapportant à la présente délibération.

### **RÉSULTAT DU VOTE**

THE PROPERTY OF THE PROPERTY O				
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS		
	VOIX OOMINE	ADOTEITION		
26	<i>i</i>	, 1		
20	I I			
The street are accompanied as a second second as a second	and the state of the company of the	A STATE OF THE STA		





République Française

## Séance du 20 Septembre 2018

Le Jeudi 20 Septembre 2018 à 18 heures 30

# Nombre de Membres En exercice Présents et représentés 27 20 26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

## Date de la convocation 14/09/2018

Date d'affichage 26/09/2018

### <u>Présents:</u>

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane – COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – SAGUN Catherine - HERMANN Catherine – POMMEL Martine - RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre.

#### Absent :

Mme BENZENGAT Joannie.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.2.1. Cessions gratuites

OBJET: VOIRIE – RETROCESSION A LA COMMUNE DES PARCELLES DE TERRAIN A USAGE DE VOIRIE SISES CHEMIN DES GALOUBETS

RAPPORTEUR: Monsieur Jean FAVIER - Maire.

VU la proposition de cession à titre gratuit faite par les propriétaires des parcelles de terrain ci-dessous à usage de voirie sises chemin des Galoubets à Saint Saturnin-lès-Avignon :

Section	Numéro	Contenance
AN	109	310 m <sup>2</sup>
AN	299	145 m²
AN	300	77 m²
AN	379	53 m <sup>2</sup>
AN	381	21 m <sup>2</sup>
AN	383	35 m <sup>2</sup>
AN	385	46 m²
AN	387	58 m²

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir gratuitement ces parcelles de terrain afin de les intégrer dans la voirie communale,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 13 septembre 2018,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER les rétrocessions des parcelles de terrains susvisées à la commune.

AUTORISER Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier les actes d'acquisition en la forme administrative.

AUTORISER Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

PRECISER que les frais des actes sont à la charge de la commune.

DEMANDER l'application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

### RESULTAT DU VOTE

-	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
CHILD ALTERNATION Agent	26	1	1

